



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 123031

Texte de la question

M. René Dosière signale à M. le ministre de la défense et des anciens combattants que, selon la réponse à la question n° 108429, la base aérienne (BA) n° 105 d'Évreux a été choisie pour être le lieu de stationnement permanent de l'A330 présidentiel, choix motivé par des considérations d'économies et de sécurité. Dans ces conditions, il aimerait savoir pourquoi l'A330 présidentiel stationne en permanence sur l'aéroport d'Orly et connaître le surcoût qui en résulte en frais de stationnement, de gardiennage et de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123031

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12426

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)